

Commune de Chelles



www.villagedechelles.fr

Bulletin municipal - Mai 2022



SOMMAIRE

Le mot du Maire
Chelles et Internet



RETOURS SUR 2021

P. 5

Retour en photos sur quelques réalisations de l'année 2021
Fête du patrimoine
Rencontre pétanque
Urbanisme
Bilan financier



CIVILITÉ ET INCIVILITÉS

P. 12

Les nuisances : que faire ?
L'entretien du village est l'affaire de tous
Voisins vigilants
La vidéo protection



ÉLECTIONS 2022

P. 16

Élections présidentielles
Élections législatives



HISTOIRE DE CHELLES

P. 20

La baraque Adrian
Retour sur la journée du patrimoine 2020



CHELLES AU QUOTIDIEN

P. 22

La bibliothèque	Les principales déclarations d'urbanisme
La commission jeunes et intergénération	Informations paroissiales
Point sur le RPI du Vandy	L'association de sauvegarde du patrimoine
Faire ou refaire des papiers d'identité	



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

P. 28

Notre communauté de commune : la CCLO
Les élus
Rapport d'activité



INFORMATIONS PRATIQUES

P. 30

Le traitements des déchets	L'Anthurium
Collecte des déchets et consignes de tri	Aides et soins à domicile
Commerce en ligne C'LOCAL	Les services de proximité
L'AVAPAR	Nos prochains rendez-vous

Un printemps chellois,

Chelles, avec le printemps, se déploie et se régénère. La pandémie n'est pas totalement dernière nous. La guerre et ses conséquences tonnent aux portes de l'Europe. L'inflation progresse et le coût de la vie augmente. Mais soyons positifs et entrepreneurs.

Le village réalise beaucoup et projette d'abondantes activités. Nombre de travaux sont achevés et inaugurés. D'autres vont être lancés et des animations se profilent, pour faire de 2022 un excellent cru. Ce bulletin annuel recense tout ce qui s'est passé et annonce ce qui se passera. Avec toujours nos soucis de gestion rigoureuse, d'adaptation aux aspirations des habitants et de convivialité dans nos rencontres.

Sont ainsi prévus : la poursuite de l'amélioration des équipements de la place du village, avec l'installation d'un nouveau panneau de basket et la réfection de la toiture du préau, l'aménagement du trottoir rue de Pierrefonds en revêtement stabilisé, la rénovation de l'éclairage public. Ces travaux seront exécutés soit en fin d'année, soit jusqu'en 2023, en fonction des subventions et des dates de leurs obtentions.

2022 restera marquée, entre autres, comme une année électorale. La présidentielle est passée. Une nouvelle fois les Chellois ont montré leur implication civique, avec une participation de près de 83 % au premier tour et de plus de 81 % au second, des niveaux toujours significativement supérieurs à ceux atteints à l'échelle nationale.

Nous avons tous notre opinion et nos analyses au sujet des résultats des élections présidentielles. Les commentateurs s'en donnent d'ailleurs à cœur joie.

Je me permets de vous faire part d'une conviction. Beaucoup de changements d'organisation ces dernières années ont éloigné le citoyen du lieu de décision ; il est grand temps de décentraliser. C'est mon ressenti personnel en tant qu'élu.

Continuons sur nos lancées positives. Souhaitons-nous de tous nous porter bien. Et, en matière électorale, n'oubliez donc pas de voter aux législatives qui arrivent.

Christian Deblois

Maire



Christian Deblois
Maire

Credit photo CCLLO



Directeur de la publication : Christian Deblois, Maire
PAO : Olivier Piar

CHELLES & INTERNET



Le conseil municipal continue à optimiser, au service des Chellois, les ressources numériques.

La révolution numérique passe, en effet, par notre village. Internet est devenu l'un des principales voies de communication. On peut le déplorer ou le célébrer. En tout cas les sites Internet et les listes de diffusion, bien utilisés, améliorent grandement nos vies quotidiennes.

Un site à votre disposition www.villagedechelles.fr

Notre site Internet gagne en utilité et en utilisations. Des contenus toujours plus nombreux sont intégrés. Il s'agit d'annoncer et de rendre compte des activités dans le village. Il s'agit aussi d'améliorer encore notre image.

Depuis janvier 2022, en page d'ouverture, vous trouverez la rubrique « panneau d'affichage ». Ainsi, vous pouvez être informé depuis chez vous. Plus besoins de se déplacer pour consulter le panneau à la mairie. Celui-ci, bien entendu, reste tout de même affiché.

Optimisation de la diffusion des publications

Au sujet de ce « Bulletin annuel » plusieurs scénarios étaient envisagés l'an dernier : disparition du bulletin (parce que basculé sur Internet) ; bulletin allégé ; reconduite à l'identique. Décision a été prise, à nouveau cette année, de produire un bulletin complet, distribué à tout le monde, mais avec un renvoi au site Web de la mairie, ceci afin de pousser à prendre de bonnes habitudes numériques. Bien entendu le format papier reste nécessaire, ne serait-ce que parce qu'une vingtaine de personnes à Chelles n'utilisent strictement jamais Internet.

Optimisation de la communication par la lettre de diffusion électronique

Les informations rapides sont plus nombreuses à être maintenant adressées par l'intermédiaire de la liste de diffusion électronique de la Mairie. Cette liste part de l'adresse institutionnelle **chelles.60@wanadoo.fr**. Toutes ces informations vous sont adressées par la Mairie de Chelles. Si vous ne souhaitez plus les recevoir, merci de le signaler en répondant « Désabonnement » au courrier électronique reçu. Si vous souhaitez que cette lettre électronique soit proposée à d'autres personnes, en particulier des habitants de Chelles, vous pouvez nous signaler leurs adresses électroniques, également par retour de courrier électronique.

Optimisation de la communication par PanneauPocket

Chelles a adhéré au service de l'application PanneauPocket afin de communiquer plus facilement avec les habitants du village. Cette application est téléchargeable gratuitement et utilisable sur téléphones, tablettes et ordinateurs. Simple, pratique et efficace, elle est à la portée de tout le monde.

Concrètement, PanneauPocket permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, intercommunalité, école.

L'application, extrêmement simple d'usage, est désormais utilisée par 160 personnes pour Chelles.

INSCRIVEZ-VOUS

sur : <https://app.panneaupocket.com>
ou flasher le QR Code ci-contre



SOYEZ ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application **PanneauPocket**

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !



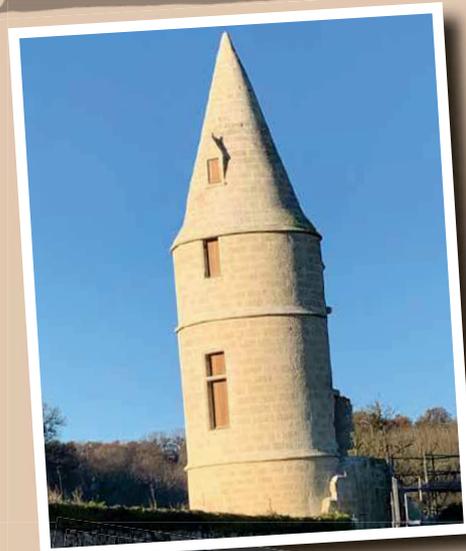
Retour, en photos, sur quelques réalisations de l'année 2021

Malgré des conditions sanitaires compliquées, des confinements et couvre-feux à répétition, l'année 2021 aura tout de même permis des activités chaleureuses et des souvenirs collectifs heureux. Les logistiques et les règles ont été compliquées, mais les résultats ont été salués.

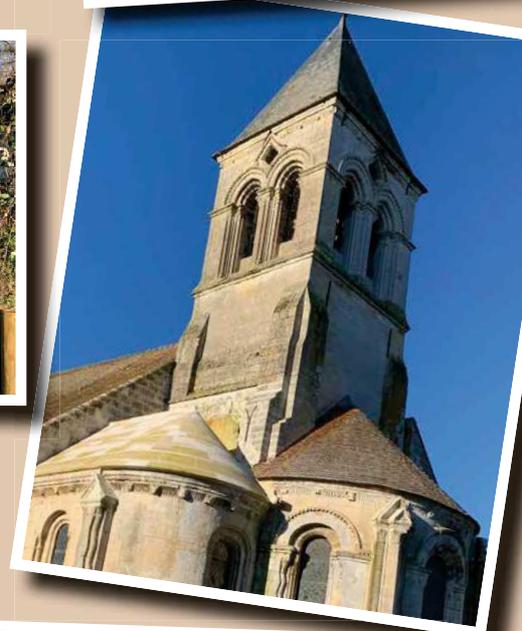
Un Noël bien décoré



Une tour et une église aux travaux bien achevés



Un carrefour bien rénové



Une fête bien réussie



Le 18 septembre : une fête globale très réussie

À l'occasion de la journée du patrimoine, Chelles a pu organiser sa première fête d'après-confinements.

Cet évènement, préparé par le conseil municipal et un ensemble de bénévoles particulièrement impliqués, a été un large succès.

Plus de 200 personnes, Chellois, proches et amis, ont apprécié les animations organisées, du matin au soir, de la buvette à la pétanque, en passant par les jeux picards. **Petits et grands ont pu se rencontrer et se détendre, discuter et découvrir.**

L'équipe « barbecue » et les bénévoles à l'accueil **ont servi plus de 150 repas.** Les Chellois ont apprécié le repas et la grande convivialité de la soirée.



Une expo ça se prépare (bravo Vincent !)

L'exposition et les explications sur l'histoire du village ont captivé les habitants et les visiteurs.

Les visites de l'église et de la tour ont permis de se rendre compte de l'importance et de la qualité des rénovations.

Le premier challenge du patrimoine, à la pétanque, a permis de s'amuser et d'exceller.

Le temps était de la partie, jusque pour le dîner et pour le feu d'artifice, ravissant tout le monde.

Chelles illuminé

Oh la belle verte !



L'équipe barbecue (vue partielle)



*Des adjoints à l'écoute :
« qu'est-ce que vous prendrez ? »*

Tout le monde sur le pont



Notre première rencontre pétanque : un très beau succès !

Avec près de **60 joueurs** engagés et **54 rencontres**, vous avez été nombreux à partager **ce beau moment, chaleureux et joyeux**.

Adultes, ados et plus petits, vous avez joué le jeu de l'intergénération et nous vous en remercions.

Vous avez tous et toutes gagné. Bravo !



Ambiance de compétition



Sous le soleil de Chelles

Dernière minute : la tour se déshabille !



*Une coupe pour les vainqueurs.
De la bonne humeur pour tout le monde*

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation en particulier à **Claire, Jean-Michel, Ilyas, Rémy et Gérard**.

C'était super sympa et vos rires, vos sourires, vos messages nous conduiront naturellement à renouveler cette manifestation.

Rendez-vous l'an prochain, quand Rachel, Vincent et Rémy remettront le trophée en jeu !

La commission jeunes & intergénération.

La journée aura même été marquée par un mariage au village.

Mille vœux de bonheur aux jeunes mariés !



Le 8 mai : un beau succès


8 MAI 2022
BROCANTE

MARCHE AUX FLEURS
EXPOSITION DE PRODUCTEURS LOCAUX

 **CHELLES** (60)
Emplacement gratuit !

Le Covid s'éloignant, mais les précautions restantes, c'est un beau moment de convivialité et d'échange qu'ont également pu vivre les Chellois et les autres participants à la brocante. Celle-ci, mobilisant tous les âges, a permis de chiner, flâner, débusquer.

Marché aux fleurs et exposition de produits locaux ont aussi, sous un ciel agréable, été de la partie.

Pour le 8 mai, la commune s'est largement mobilisée pour faire de ce jour férié, tombant un dimanche, une journée bien particulière.

Comme de tradition, la cérémonie commémorant la fin de la seconde guerre mondiale a donné lieu à un rendez-vous devant la mairie et à une prise parole devant le monument aux morts. Représentants de l'association des anciens combattants et jeunes de Chelles ont pu, une nouvelle fois, faire vivre ce moment important.



Ce beau succès de fréquentation, mesuré aussi par les sourires des uns et des autres, résulte du travail des élus et bénévoles assurant la caisse, le barbecue, la buvette mais aussi toute la logistique nécessaire à ce type d'opération.



**Que tous les participants soient remerciés.
Et à l'année prochaine !**



LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

DÉCLARANT	NATURE DES TRAVAUX	DATE
VELVE Guilhem	Remplacement de porte de garage	15/12/2020
GRIVEAU André	Réfection de toiture à l'identique	15/01/2021
MACCHI Patrice	Changement fenêtres	16/02/2021
HOSNI Tarek	Réfection de la piscine à l'identique	09/04/2021
GUEZENNEC Jean-Jaques	Ravalement de la façade arrière	19/04/2021
DAMOINET Cédric	Construction d'une clôture	12/05/2021
DELELIS Olivier	Ajout pan de toiture carpot existant	12/05/2021
SOULLIART Olivier	Véranda	08/06/2021
MARECHAL Denis	Restauration d'un puits	06/07/2021
LARUELLE Hugue	Construction d'un carport	06/07/2021
LEMOINE Corinne	Changement fenêtres	09/07/2021
HOULLIER Sylvie	Création de clôture	12/07/2021
KUCZINSKI Pascal	Remplacement de portail et muret	13/08/2021
THOMAS Pierre-Armand	Construction d'une piscine	03/11/2021
SEMACH Arièle	Ravalement de la façade	22/11/2021

PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉCLARANT	NATURE DES TRAVAUX	DATE
LAPCHOUK Alexandre	Agrandissement	12/01/2021

ÉTAT CIVIL

Décès

BEAUPUIS Jacqueline	27/12/2021
TRUTET Jacqueline	10/10/2021
MAZZONI Bruno	29/08/2021
LONGUET Jean-Marc	20/07/2021
MACEL Pascal	04/05/2021
HUMMEL Jacques	10/01/2021

Naissances

HORBER GANDARINHO Nathanaël	10/05/2021
ALVES Tiago	09/08/2021
DAMOINET Loup	26/10/2021
DHERBOMEZ Romy	23/11/2021
GOCHON Guylan	05/12/2021

BILAN FINANCIER



Les recettes de fonctionnement de la commune :
365 000 €

D'où provient l'argent de la commune ?

- **Impôts et taxes représentent 216 500 €.**

Ce sont les impôts que vous payez, sous la forme de deux taxes maintenant :

- Taxe foncière
- Taxe foncière non bâti

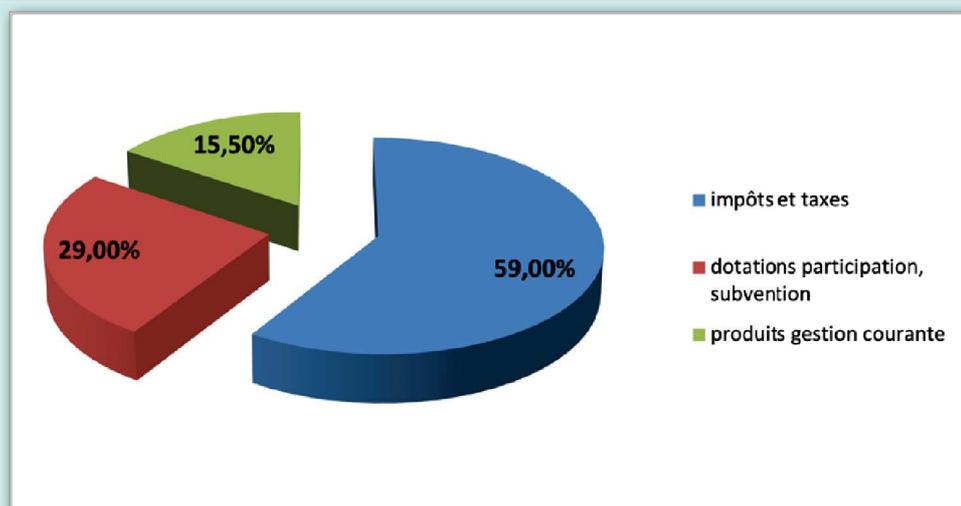
En effet, depuis l'année 2020, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation directement. Celle-ci est compensée par une dotation basée sur les recettes moyennes de 2017-2018.

- **Dotations, subventions et participation : 93 000 €**

Cela regroupe la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** de l'État, les diverses dotations de compensation, les participations au fonctionnement de l'association foncière et du RPI. Il est à noter que la commune percevait en 2013 pour la DGF UN montant de 55 751 €, aujourd'hui 33 430 €. De plus, depuis 2014, un fonds de péréquation entre les communes a été mis en place, cela représente une diminution budgétaire pour 2020 de 3078 €.

- **Produits de gestion courante : 55 500 €**

Ces produits sont constitués des recettes de la cantine, des produits de locations, des manifestations.



**RECETTES
2021**

Les dépenses de fonctionnement de la commune :

362 000 €

Où va l'argent de la commune ?

- **Les charges de personnel représentent 130 000 €**

Aujourd'hui, la commune emploie quatre personnes pour un équivalent trois temps pleins pour l'accueil du public, l'administration de la commune, du RPI et de l'association foncière, le transport de nos enfants habitant sur Bérogne, l'entretien du village, la cantine et différents services à la population

- **Les charges à caractère général représentent 110 000 €**

Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux (eau, électricité, chauffage, carburant, éclairage public, fêtes et cérémonies, acquisition de petits matériels, repas de cantine, maintenance, etc.).

- **Autres charges de gestion courante : 68 300 €**

Cette rubrique regroupe diverses charges : participations intercommunales, subventions au RPI (43 800 €), CCAS, indemnités des élus, subventions aux associations à laquelle les Chellois participent.

- **Les charges d'emprunt représentent 2 700 €**

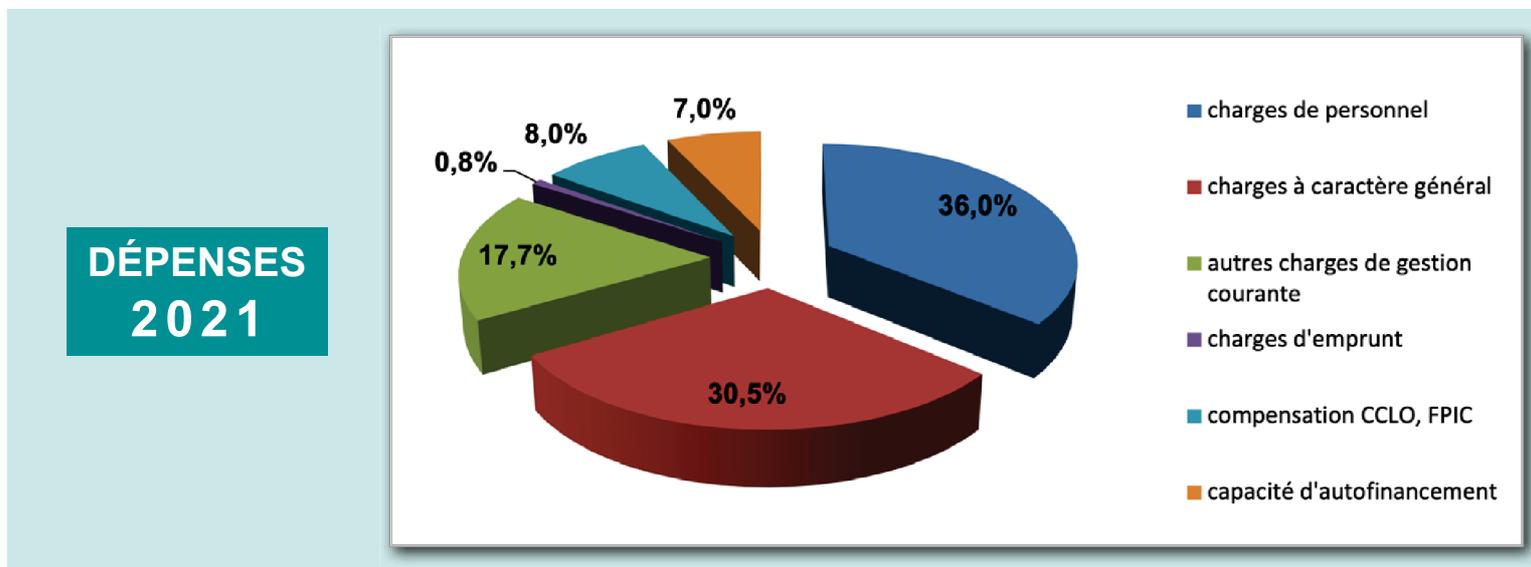
Notre commune est très peu endettée.

- **Compensation CCLO, FPIC : 28 000 €**

C'est le montant que nous reversons à la communauté de communes pour les compétences transférées (ordures ménagères, voirie, etc.) et au fonds de péréquation.

- **La capacité d'autofinancement représente 25 000 €**

C'est le nerf de la guerre, une commune qui ne génère pas de capacité d'autofinancement est morte : elle ne peut investir.



Structure des dépenses et des recettes d'investissement

En 2021, la commune a finalisé les travaux de l'église Saint Martin, de la tour, de l'aménagement du carrefour rue de Reuvre, pour un total de travaux réalisés d'environ 404 000 euros. Après subventions, le coût final pour la commune est de 46 000 €, à peu près l'équivalent de la capacité d'autofinancement 2020.

En 2020, la commune a reçu 240 000 € de subventions. Il reste à recevoir 155 000 € en intégrant le projet de vidéo-protection débuté en 2021. Si l'on ajoute la récupération de TVA 50 000 €, nous devrions recevoir en 2022 plus de 200 000 €, ce qui permettra de rembourser l'emprunt de trésorerie réalisé en 2020 de 120 000 €. En effet, il faut avoir payé les travaux pour avoir les subventions.

LES NUISANCES : QUE FAIRE ?



Si vous êtes victime de nuisances, faites en part directement à l'auteur en tant que voisin.

C'est avant tout un problème de voisinage. Ensuite si nécessaire prévenir la mairie...

Il est rappelé que le maire ou les adjoints en tant qu'officiers de police judiciaire (article 16-1er du code de procédure pénale) ont la possibilité avec le procureur de la République de faire un rappel à la loi.

Quelques rappels faisant référence à des arrêtés préfectoraux ou circulaires.

AU SUJET DES TRAVAUX DE BRICOLAGE
et de jardinage utilisant des appareils à
moteur thermique ou électrique.



**Ils ne sont autorisés qu'aux
horaires suivants :**

Du lundi au vendredi	8:00 à 12:00	13:30 à 19:30
Samedi	9:00 à 12:00	15:00 à 19:00
Dimanche et jours fériés	10:00 à 12:00	

Il faut noter que ces exigences, valables sauf cas d'urgence (dégâts des eaux, problèmes d'électricité, etc.), s'appliquent aussi aux entreprises venant travailler à domicile.

**AU SUJET DES
BRÛLAGE À L'AIR LIBRE**

Le brûlage à l'air libre des
déchets verts **est interdit.**



AU SUJET DES DÉCHARGES SAUVAGES

Elles sont bien entendu **totale**ment interdites et viennent péniblement compromettre les paysages.

La route n'est pas une poubelle



Amis randonneurs, pensez à prendre un sac à l'occasion de toute ballade...

AU SUJET DES CHIENS



Les propriétaires et possesseurs de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter **une gêne pour le voisinage au niveau aboiement**, mais aussi ramasser les excréments sur la voie publique. Des sacs plastiques existent.

AU SUJET DES ANIMAUX EN GÉNÉRAL

Il est rappelé la nécessité de soigner ses propres animaux et de ne pas favoriser la prolifération des animaux errants.

En effet, les jets ou la pose de nourriture sur les lieux publics peuvent entraîner la prolifération d'animaux errants, sauvages ou redevenus tels, la prolifération de rongeurs moins sympathiques.

De nombreuses plaintes arrivent en mairie et **nous rappelons qu'il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages au redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons.**



La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible. En cas de prolifération importante, nous serons obligés de faire intervenir la fourrière.

Cela ne sera pas gratuit...

L'ENTRETIEN DU VILLAGE



L'entretien du village : l'affaire de tous

Chelles est une commune très étendue, avec de nombreux chemins de randonnées, de nombreux fossés. L'ensemble appelle beaucoup de travaux d'entretien.

Une équipe de bénévoles participent au fleurissement du village, nettoient le cimetière. Certains villageois ramassent spontanément les papiers qui volent dans leurs rues.

Peut-être faudra-t-il organiser « un nettoyons la nature » mobilisant les jeunes et l'ensemble de la population.

D'autres bénévoles ont consacré un samedi matin pour nettoyer les fossés et nettoyer les panneaux de signalisations.

Pour les trottoirs, la communauté de communes ne passe plus de désherbant. Les employés communaux participent au nettoyage mais la collectivité locale ne peut pas tout faire.

Chacun doit s'impliquer, au moins autour de chez soi.



Il est bon de se remettre en mémoire les termes d'un arrêté communal de février 2012, qui prévoyait les points suivants :

« Il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

....

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur. Cependant les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre telle que préconisent les textes législatifs et réglementaires en vigueur. »



Il faut donc veiller à l'entretien de chez soi, de ses abords et de tout le village. De nombreux Chellois le font. Faisons tous comme eux. Et nous aurons un village encore plus propre et attrayant.

Vous avez pu remarquer le panneau à l'entrée du village

VOISINS VIGILANTS

- Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune et à les associer à la protection des biens et des personnes.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante afin d'informer la gendarmerie de tout fait s'avérant préoccupant.

Concrètement, la démarche peut contenir diverses opérations :

- **Surveillance mutuelle** des habitations en l'absence de leurs occupants
- **Ramassage du courrier** pour les personnes absentes
- **Signalement aux forces de l'ordre** des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, des décharges sauvages



Les principaux objectifs de la démarche :

- **Établir un lien régulier** entre les habitants du village, les élus et les représentants de la force publique
- **Accroître la réactivité** des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation
- **Renforcer la tranquillité** au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages

Coordination :

Rémi Coste 06 64 17 93 98

Chelles – le bourg : Christian Lemaire 06 32 60 80 66

Chelles – hameau de Bérogne : Rémi Coste 06 64 17 93

Si urgence : brigade de gendarmerie d'Attichy 03 44 42 75 17, ou le 17

LA VIDÉO PROTECTION À CHELLES

Après une mise en concurrence de différents prestataires, la société Citeos a été retenue début 2021. Huit caméras ont été implantées dans le village. Sur un investissement d'environ 74 000 €, plus de la moitié ont été financés par subventions. Des règles strictes encadrent le visionnage, afin de respecter les libertés publiques. Ces équipements doivent concourir à un apaisement de certaines tensions, et à la lutte contre les incivilités et la délinquance ».



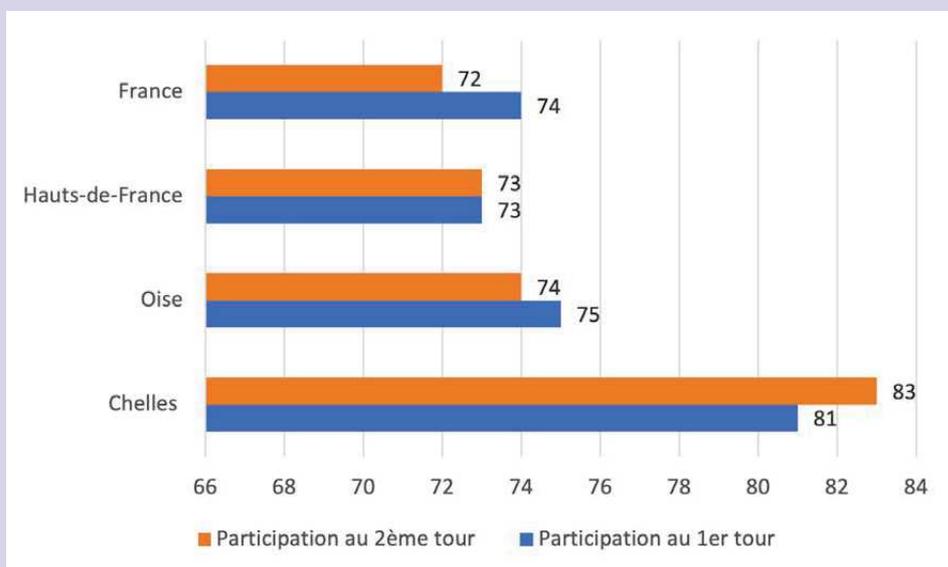
LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



L'élection présidentielle de 2022, pour ce qui concerne Chelles, marque une participation bien plus importante dans notre village. Avec, aux deux tours, plus de 80 % de votants par rapport au total des inscrits, le village se situe bien au-dessus des moyennes dans l'Oise, dans les Hauts-de-France et, globalement, en France.

Sur les résultats de l'élection, les suffrages chellois vont, globalement, dans le même sens que ceux des autres habitants de l'Oise et des Hauts-de-France. En revanche, ils sont très différents du score national. Au deuxième tour de scrutin, Marine Le Pen arrivait, en effet, en tête à Chelles (52 %), dans l'Oise et dans les Hauts-de-France (le score chellois étant assez exactement au même niveau que celui dans les Hauts-de-France). À l'échelle nationale, c'est néanmoins Emmanuel Macron qui l'emporte avec près de 59 % des suffrages.

La participation (en %)

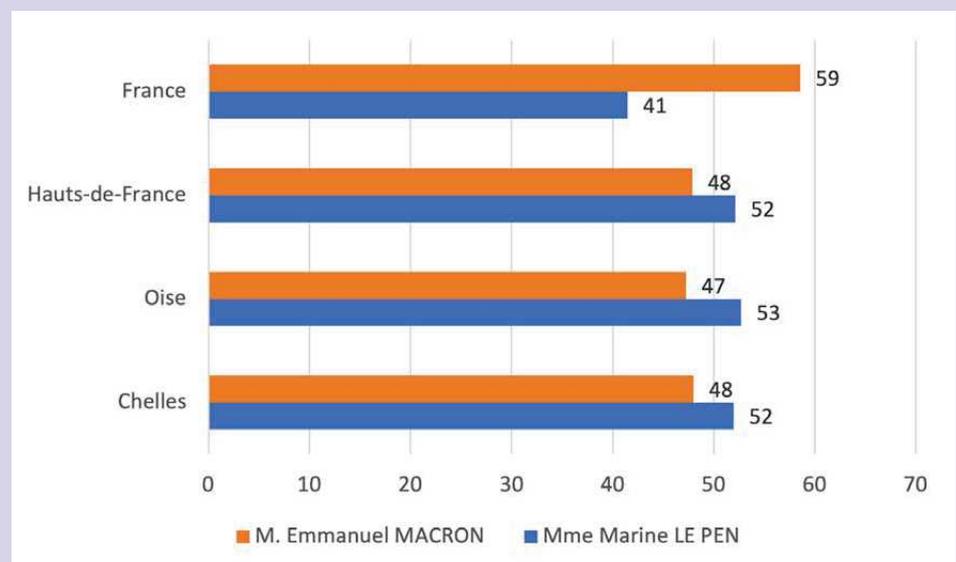


Le tableau qui suit donne le détail des données le premier tour. Les Chellois, comme tous les Français, aimant la politique, il y a là de quoi nourrir leurs analyses et leurs commentaires.

Résultats au premier tour de l'élection présidentielle (en %)

	Chelles	Oise	Hauts-de-France	France
Mme Marine LE PEN	28,31	32,27	33,34	23,15
M. Emmanuel MACRON	23,08	24,3	25,4	27,85
M. Jean-Luc MÉLENCHON	15,69	19,3	18,98	21,95
M. Éric ZEMMOUR	9,54	7,37	5,9	7,07
Mme Valérie PÉCRESSE	6,46	4,24	3,53	4,78
M. Jean LASSALLE	5,85	2,23	2,05	3,13
M. Yannick JADOT	4,31	3,35	3,13	4,63
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	4,31	2,28	1,82	2,06
M. Fabien ROUSSEL	0,92	2,2	3,12	2,28
M. Philippe POUTOU	0,92	0,74	0,69	0,77
Mme Nathalie ARTHAUD	0,31	0,69	0,69	0,56
Mme Anne HIDALGO	0,31	1,03	1,34	1,75

Résultats du second tour (en %)



LA CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE DE CHELLES

Les élections législatives françaises de 2022, en juin 2022, sont organisées afin d'élire les 577 députés de la 16ème législature de la Cinquième République.

La France compte 577 circonscriptions législatives (une par député) : 539 en France métropolitaine, 19 dans les départements d'outre-mer, 8 dans les collectivités d'outre-mer et 11 pour les Français de l'étranger.

Chelles se trouve, pour élire son député, dans la 5^{ème} circonscription de l'Oise.



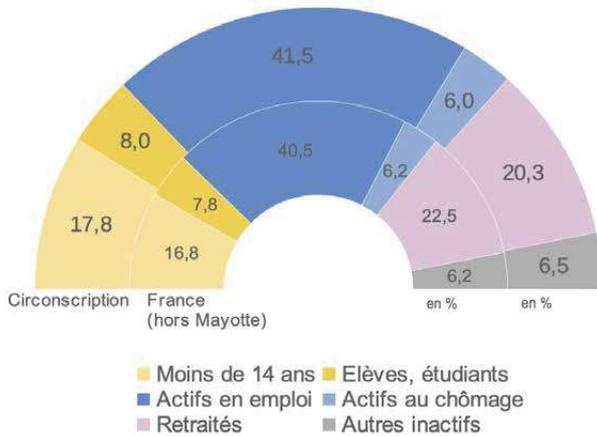
L'INSEE propose un portrait de chacune des circonscriptions. En voici les principaux traits pour celle de Chelles.

- La population de la circonscription législative dans laquelle se trouve Chelles est de 105 402 habitants. Elle était de 103 824 en 2013. En 2019 en France, la population moyenne d'une circonscription est de 120 483 habitants.
- En 2018, la moitié de la population de la circonscription a plus de 40 ans. Au niveau national, cet âge médian est de 41 ans.
- Sur le territoire, 47,5 % des habitants déclarent avoir un emploi ou en rechercher un, contre 46,7 % en France.
- En 2018, 31,9 % des résidences principales sont occupées par une seule personne. Cette part est de 36,7 % au niveau national.
- Dans la circonscription, 6,1 % des logements sont vacants, contre 8,2 % en France.
- En 2019, 12,4 % de la population de la circonscription a un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Cette part s'élève à 14,5 % en France métropolitaine.

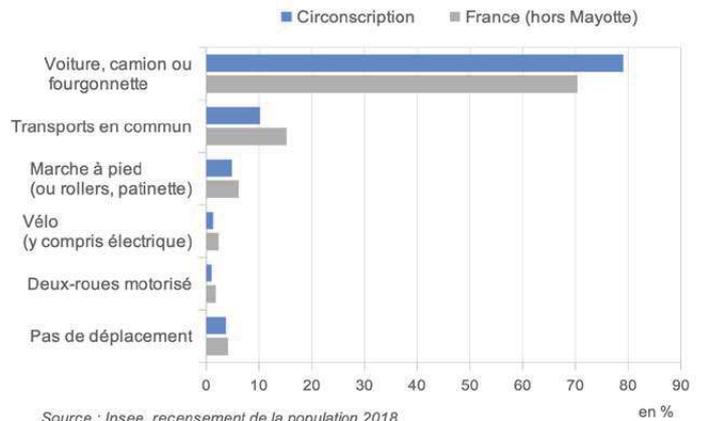
En quelques mots, la circonscription est un tout petit peu plus jeune que la situation moyenne en France. La population y est, en moyenne, significativement moins pauvre.

Pour lire ces chiffres, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit bien d'une circonscription de plus de 100 000 habitants, dans laquelle se trouve notre village de 500 habitants, avec ses spécificités, notamment un caractère rural bien plus affirmé.

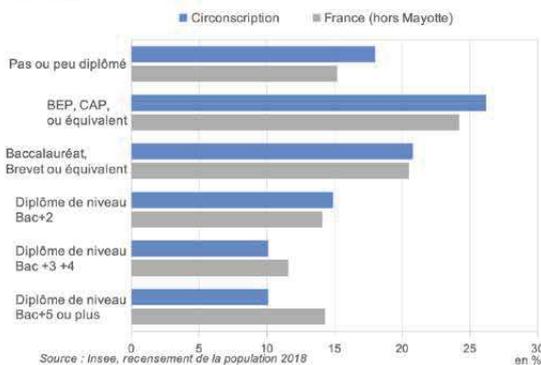
Population en 2018 par type d'activité



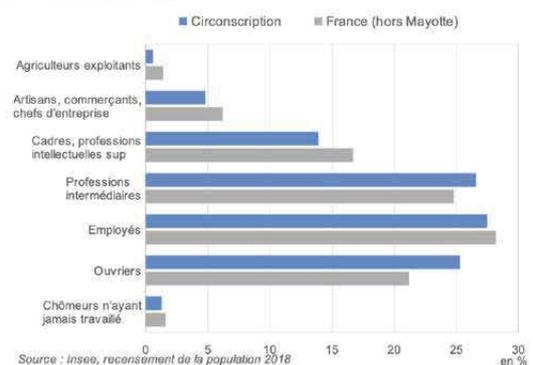
Déplacements domicile-travail en 2018 selon le mode de transport



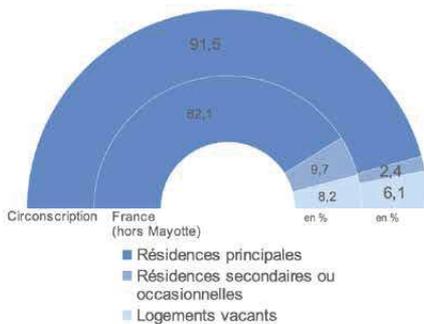
Actifs en 2018 en fonction du dernier diplôme obtenu



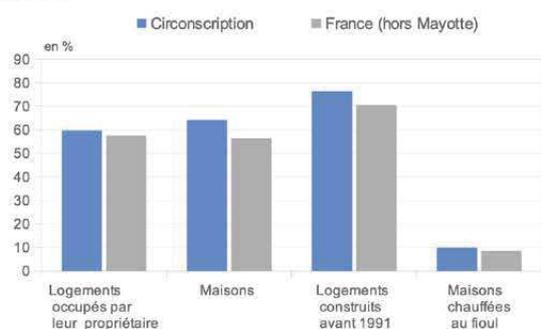
Actifs en 2018 par catégorie socio-professionnelle



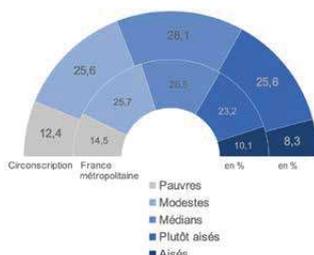
Logements en 2018 selon la catégorie



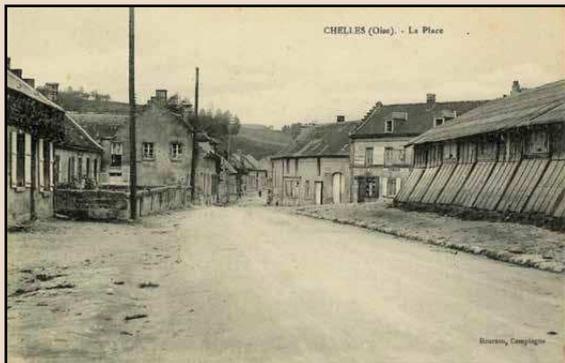
Caractéristiques des résidences principales en 2018



Population selon le niveau de vie des ménages en 2019

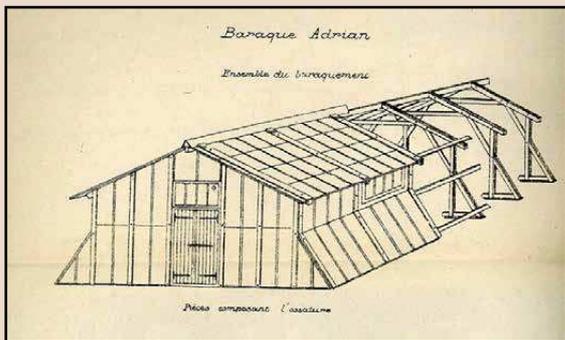


LA BARAQUE ADRIAN



Longtemps intrigués par la présence d'un bâtiment en bois sur une carte postale du centre de Chelles au début de 20ème siècle, nous avons trouvé la réponse : il s'agit d'une baraque ADRIAN.

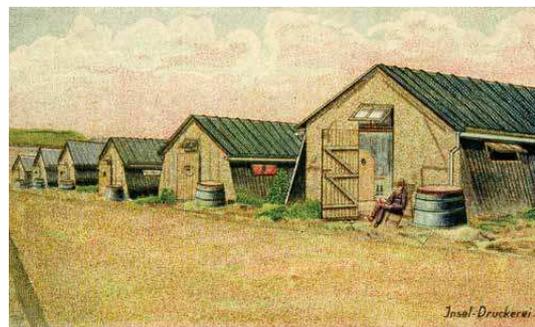
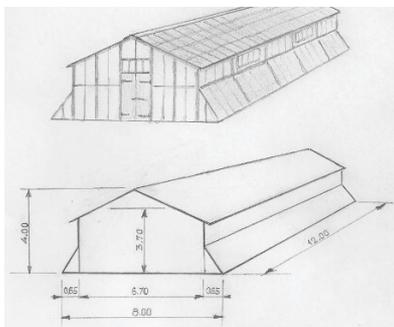
Louis Auguste ADRIAN (1859 – 1933), Intendant Général au sein du Ministère de la Guerre en 1915, imagine un baraquement modulable en bois, facile à monter, pour faire face à la pénurie de toiles de tentes abritant les blessés sur le front.



La baraque ADRIAN présentait de nombreux avantages :

- ◆ Elle coûtait le même prix qu'une tente de volume équivalent
- ◆ La structure en bois pouvait être montée, démontée et réutilisée par de la main d'œuvre non qualifiée.
- ◆ C'était aussi une structure modulable en longueur et dotée d'une grande stabilité grâce à ses appuis extérieurs.

Le modèle de base avait une longueur de 12 m; les fermes étaient espacées de 2 m. Les baraques, sans gouttière, étaient recouvertes de toile goudronnée. Plus tard, elles seront dotées de gouttières et tôles ondulées.



Les militaires construisaient eux-mêmes les baraques sans faire appel à des sections spécialisées. Le montage au sol des fermes facilitait le montage pour du personnel non qualifié.



Les militaires construisaient eux-mêmes les baraques sans faire appel à des sections spécialisées. Le montage au sol des fermes facilitait le montage pour du personnel non qualifié.

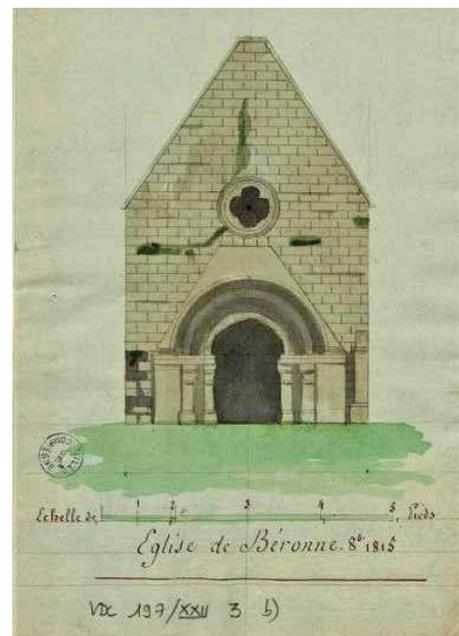
Article de Vincent LE BESNE

RETOUR SUR LA JOURNÉE DU PATRIMOINE 2020

Entretien avec Vincent LE BESNE

Quel contenu pour cette exposition ?

J'ai reproduit, sur quinze panneaux, présentés avec les distances imposées par les règles sanitaires en vigueur, les éléments les plus intéressants (manuscrits et croquis) concernant les monuments de Chelles. On y retrouve des traces du passé, comme la chapelle aujourd'hui disparue de Bérogne. On y voit, dans des formes et couleurs singulières, la tour et l'église qui participent grandement à l'identité visuelle de notre village. Ces panneaux autorisent des regards surpris sur ce qui ponctue aujourd'hui notre vie quotidienne, nos déplacements et nos repères. Les chantiers de l'église et de la tour ont par ailleurs été, au cours de la journée, commentés et visités. En particulier l'église, où patine du temps et maîtrise des techniques suscitent toujours bien des appréciations positives.



La façade de l'église de Bérogne (vue de 1815)

Quel bilan pour cette nouvelle journée ?



Une délégation chelloise (77) en visite à Chelles (60)

la richesse historique insoupçonnée de notre village, sur certains de ses monuments et moments. Surtout, au-delà de la passion et du plaisir de découvrir, il s'agit de se rencontrer et de discuter. Le patrimoine, à ce titre, c'est de la convivialité.

D'abord, sur le plan quantitatif, nous avons eu une soixantaine de visiteurs. C'est déjà un bon résultat. Et il faut y ajouter un groupe d'une vingtaine de randonneurs venus de Chelles (Chelles en Seine-et-Marne) qui traversaient notre village homonyme. Ils ont particulièrement prisé cette exposition. Pour tous, une telle journée c'est un moment pour s'arrêter un peu sur

Et en une phrase ?

J'aime bien détourner un slogan pour dire que « si vous voulez transmettre un virus, que ce soit celui du patrimoine ». Dans une période qui est loin d'être facile, il est toujours bon de se pencher, ensemble, sur le passé de nos lieux de vie. C'est, je pense, intéressant et sympathique à la fois.



LA BIBLIOTHÈQUE DE CHELLES

La bibliothèque de Chelles a été créée par plusieurs habitants du village le 22 septembre 2006, sous la forme d'une association de loi 1901, nommée La Compagnie du Libre-Échange (La Clé), afin de mettre en place un lieu de convivialité, d'échange et de partage.



Elle était alors installée dans les locaux de la mairie. **Elle occupe désormais la salle située au-dessus de la cantine scolaire.** Ce nouveau lieu permet un espace plus adapté, dédié à la bibliothèque et ses adhérents, avec une vue sur les prés et la Tour de Chelles.

La bibliothèque a donc depuis son origine bénéficié du soutien de la mairie, par la **mise à disposition d'une salle**, et par l'octroi d'une subvention. Celle-ci s'élève à 1 € par habitant, soit environ 510 € par an.

La médiathèque départementale de l'Oise (MDO) **apporte également un soutien matériel** (ordinateur, système de gestion de bibliothèque, assistance technique). Le rattachement au réseau des bibliothèques de l'Oise permet d'augmenter le fonds disponible à Chelles. Cela représente environ 4 000 documents, essentiellement des livres, et quelques DVD. Un échange de documents (environ 500) a lieu deux fois par an, afin de renouveler le fonds.

La bibliothèque dispose également d'un fonds propre, d'environ 3 700 livres, adultes, jeunes et enfants. Les adhésions et les subventions de la mairie, permettent chaque année l'achat de livres récemment publiés.

L'adhésion à la bibliothèque est de 5 € par famille et par année civile. Elle est ouverte aux habitants des villages du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Chelles, Croutoy, Hautefontaine, Saint-Etienne-Roilaye).

La classe de Chelles vient emprunter régulièrement des livres, et participe notamment chaque année au prix Ficelle, prix littéraire dédié à la jeunesse.

Des animations ont pu être organisées ponctuellement comme des séances de lecture pour enfants, des expositions de photos, de dessins (« Les petits bonheurs »). Pour les 10 ans de La Clé, les élèves de l'école de Chelles ont ainsi participé à cet anniversaire par la réalisation de dessins sur cette thématique. La bibliothèque participe aussi aux événements départementaux ou nationaux, comme le Village estival, La Nuit de la Lecture.

Aujourd'hui, de nouveaux projets sont en cours d'élaboration, comme un club de lecture, la mise en place de l'accès à La Bibliothèque numérique proposée par la MDO, la mise à jour régulière du site internet
https://chelles.c3rb.org/Opac_Net

La bibliothèque de Chelles, située au 4 rue de la mairie, est ouverte tous les vendredis de 16h30 à 18h30
(hors vacances scolaires et contexte sanitaire exceptionnel)



RETOUR SUR 2021

LA COMMISSION JEUNES & INTERGÉNÉRATION

Le 18 septembre

Notre 1er Challenge du patrimoine !

2020 on a construit, 2021 : 3 ème terrain et on a joué! C'était bien de se retrouver ...

Plus de 60 participants inscrits, des jeunes et des moins jeunes, amateurs ou plus aguerris ...un très beau et un très bon moment partagé dans la joie !

Le 18 décembre

Le Noël des enfants et des jeunes, des moments émouvants avec le Père Noël !

Malgré le Covid revenu, un plan B a été rapidement mis en place ... et c'est sous le soleil radieux de Chelles que Père Noël a remis plus de 100 cartes cadeaux « Cultura » et des friandises aux jeunes de 0 à 18 ans – De belles photos avec le père Noël !



Participation des jeunes

aux travaux et décorations du village et de belles initiatives personnelles.

Bienvenue aux nouveaux participants, les jeunes Hylas, Mathis, Emma et Tom sans oublier Jean Michel, Claire et Rémi !

PROJETS 2022, C'EST PARTI ...

- * Le nouveau panneau de basket arrive !
- * La pétanque – des rencontres amicales programmées dès 14H30 aux dates suivantes :

Samedi 11 juin et dimanche 3 juillet.

- * Challenge du patrimoine – le trophée est remis en jeu le 17 septembre 2022
- * Fête de la musique : nous attendons nos jeunes !
- * Brocante – les jeunes, videz les greniers des parents, c'est gratuit pour vous !
- * D'autres projets sont à l'étude : sorties, jeux gonflables, journée bénévoles, marches ...

A bientôt

POINT SUR LE RPI DU VANDY

Le **RPI** (*Regroupement Pédagogique Intercommunal*) regroupe les écoles de Chelles, Croutoy, Hautefontaine, et Roilaye. Il accueille **98 élèves**.

La répartition des enfants par classe pour la rentrée scolaire 2022 / 2023 se présente de la façon suivante :

COMMUNE	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Hautefontaine		15	11							26
Chelles				13	9					21
Croutoy						14	14			28
Roilaye								10	13	23
TOTAL	13	15	11	13	9	14	14	10	13	98

Le budget du RPI s'élève à environ 140 000 euros avec une participation des communes de 105 000 euros, du Conseil Départemental de l'Oise pour un montant de 6 000 euros (pour le financement des assis-

tantes en maternelles) et, depuis cette année, du Conseil Régional des Hauts de France pour un montant de 5 000 euros (aide pour la surveillance et la sécurité des enfants de maternelles dans le bus de ramassage scolaire intercommunal).

Depuis 2020, le RPI a investi en équipement informatique plus de 9 000 euros, financée à 50 % par le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre d'un appel à projets.

Ainsi, toutes les classes de primaires sont équipées de tableaux blancs interactifs. Une imprimante 3D se trouve à l'école de Croutoy. Avec tout cela, notre RPI est l'un des mieux équipés de notre académie.

FAIRE OU REFAIRE DES PAPIERS D'IDENTITÉ

Vous souhaitez faire votre carte d'identité ?

Malheureusement votre mairie ne les traite pas en direct.

Pas de panique. Il vous suffit de faire une pré-demande pour avoir un numéro de dossier sur le site :

www.service-public.fr

Ensuite prendre un rendez-vous avec la mairie d'Attichy ou de Compiègne

Surtout ne pas oublier les pièces justificatives !

Et le passeport ?

Contrairement à la carte d'identité il est payant : 87 € de timbres fiscaux.

Veillez-vous munir :

- d'une pièce d'identité
- une photo d'identité aux normes d'au moins 6 mois
- les timbres fiscaux
- numéro de dossiers
- justificatif de domicile



Pièces à fournir :

- Photo d'identité de moins de 6 mois et conformes
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents..)
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne.

Pour les enfants : vous pouvez aussi faire une pré-demande sur le site du service public.

- une carte d'identité du parent demandeur
- l'extrait d'acte de naissance
- le numéro de pré-demandes

Faire une pré-demande auprès du site :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Après avoir fait votre pré-demande et avoir récupéré le numéro de dossier vous pourrez prendre un rendez-vous avec les mairies comme Attichy ou Compiègne.

LES PRINCIPALES DÉCLARATIONS D'URBANISME

Quand déposer une déclaration préalable de travaux (DP) ?

Avant toute chose, il faut savoir que si après les travaux l'emprise au sol totale ou la surface au plancher de la maison est **au moins égale à 150 m²**, il est **obligatoire de demander un permis de construire** (et non pas une DP) et d'avoir recours à un architecte.

La DP doit être déposée pour les constructions, les travaux, les installations et les aménagements qui ne nécessitent pas de permis de construire.

C'est donc le cas si l'on a par exemple l'intention de :

- Modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (changer la toiture, changer les menuiseries, c'est-à-dire opter pour des portes, des fenêtres, des volets de forme et/ou de couleur différentes, créer une ouverture, installer des panneaux solaires...)
- Transformer une construction existante
- Réaliser une extension telle qu'une pièce supplémentaire, une véranda, une surélévation, etc.
- Changer la destination d'un bâtiment (par exemple transformer un garage en pièce d'habitation)
- Poser un mur de clôture d'une hauteur de 2 m ou plus, installer un portail, des clôtures,
- Ravalier la façade,
- Construire une piscine d'une superficie de bassin inférieure à 100 m², un garage, un abri de jardin

A noter que pour un agrandissement, une surélévation, un aménagement des combles ou encore une extension, la création de surface au sol ou d'emprise au sol doit être inférieure à 40 m² mais elle ne doit pas excéder 20 m² si la parcelle est située hors d'une zone urbaine de PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Des taxes peuvent être soumises sur les nouveaux locaux.

La durée de validité d'une déclaration de travaux est de 3 ans, renouvelable deux fois par périodes de 12 mois (soit 5 ans au total). Il convient d'afficher la DP sur une pancarte d'au moins 0,80 x 1,20 mètre positionnée sur le terrain de sorte qu'elle puisse être vue depuis la voie publique. Elle devra y rester jusqu'à la fin des travaux.

Toutes les informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028/>

Quand déposer un permis de construire (PC)?

Le dépôt d'un permis de construire est obligatoire dès que votre agrandissement, ou tout projet de construction fait plus de 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher de votre future construction dépasse 150 m².

Toutes les informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>



INFORMATIONS PAROISSIALES

Maison paroissiale

7 ter, rue du Docteur Moussaud
60350 CUISE-LA-MOTTE
Tél : 03.44.40.63.58
mailto : paroissevalleeaisne@outlook.fr

Prêtres

Abbé Guillaume Marot, curé
guillaume.marot@oise-catholique.fr
Abbé Pierre Nguyen, vicaire
pierre.nguyentridung@oise-catholique.fr

Soeurs apostoliques de Saint Jean

Prieuré de Pierrefonds : 03.44.20.80.01
Paroisse : Sr Cécile-Marie 07.77.33.58.24



PAROISSE VALLÉE-DE-L' AISNE
Notre-Dame de Neuffontaine

Pour les clochers de Chelles, Croutoy, Hautefontaine, Saint Etienne Roilay :

Sacrements

Baptêmes - Mariages
Anne Fontaine : 06.20.86.85.47
sacrementsvalleeaisne@outlook.fr
Pour les baptêmes, vous serez ensuite
orienté vers Marie José Deblois

Deuils - Funérailles

Permanences : 06.10.36.11.65
sacrementsvalleeaisne@outlook.fr;
Vous serez ensuite orienté vers Nicole Car-
bonneaux

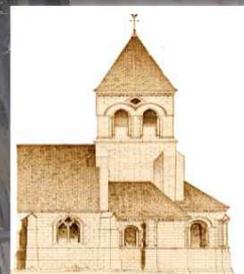
Catéchisme

7 ter, Aurélie de Septenville
06.11.35.37.29
catechismevalleeaisne@outlook.fr

Demander une messe

Secrétariat paroissial : 03.44.40.63.58
communicationvalleeaisne@outlook.fr

Pour l'équipe pour la préparation des messes, l'animation culturelle, l'entretien de l'église, venez rejoindre un grand nombre de familles (Ancellin, Armand-Prévost, Carbonneaux, Deblois, Médard, Messiasse, Thibault) et biens d'autres qui participent aussi à l'entretien de l'église.



L'ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

L'association de sauvegarde de l'église Saint Martin et du patrimoine historique de Chelles soutient depuis 2016 la mairie.

Son objectif est de restaurer et entretenir le patrimoine historique de notre commune en faisant appel à la participation de chacun, aux dons, au mécénat, grâce à la défiscalisation (dossier à constituer avec la fondation du patrimoine) et bien sûr au concours de la Région et de l'État.

L'association et la Mairie ont signé une convention pour une démarche conjointe. L'ambition est de contribuer à la vie du patrimoine, en soutenant les travaux mais aussi par des animations, en faisant appel à des historiens, en organisant des manifestations musicales et culturelles.

Une cinquantaine de personnes ont rejoint l'association

Si vous souhaitez avoir des renseignements ou adhérer :

Michel Armand-Prevost

michelarmand-prevost@orange.fr

Nicole Carbonneaux

marcel.carbonneaux@sfr.fr

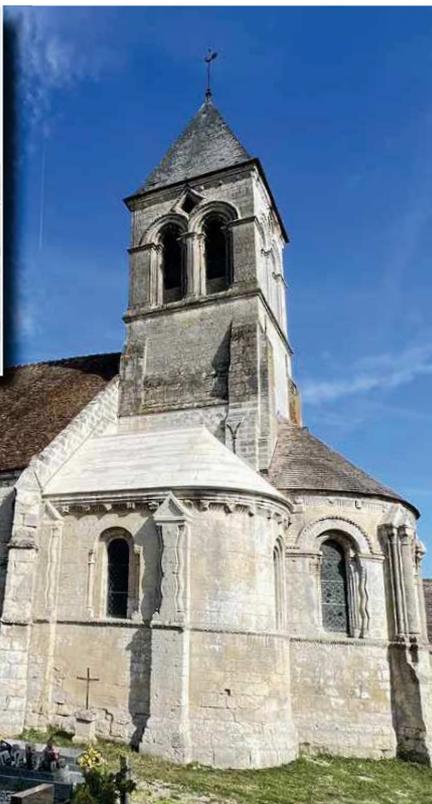
Daniel Mulliez

danielmulliez@sfr.fr

Christian Deblois

chdeblois@aol.com

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 10 €.



NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LA CCLO

La CCLO : de quoi parle-t-on ?

Le regroupement de communes est né le 13 octobre 1964 sous le nom de **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)** regroupant les 20 communes du Canton d'Attichy, situé à l'Est du département de l'Oise (Picardie). Il a été transformé en District du Canton d'Attichy le 1^{er} septembre 1994 pour devenir la Communauté de Communes du Canton d'Attichy (CCCA) le 1^{er} janvier 2000.

Près de 17 000 habitants vivent sur ce territoire rural de 210 km² traversé par l'Aisne et bordé par les massifs forestiers de Compiègne et de Laigue.

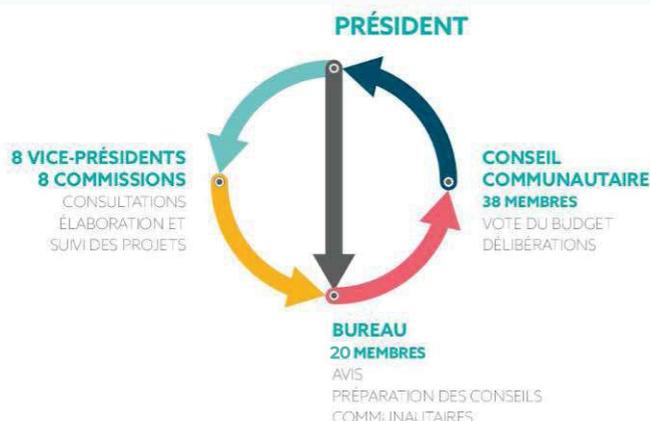
Par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2015, la Communauté de Communes du Canton d'Attichy a changé de nom et s'appelle désormais : la **Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO)**.



Communauté de Communes
des **Lisières de l'Oise**



Communauté de Communes
des **Lisières de l'Oise**



Comment fonctionne-t-elle ?

La CCLO est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Elle dispose d'un organe délibérant (le Conseil Communautaire) et d'un organe exécutif (le Président, accompagné des Vice-Présidents).

Pratique - Des permanences de proximité dans les locaux de la CCLO

ORGANISME	DATES	HEURES	LIEUX
CAUE Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement http://www.caue60.com	27/04. (Tous les 4 ^{ème} mardis)	ENTRE 14H00 ET 17H00	Prise de RV : 03 44 42 72 25 ACCUEIL CCLO 4 voie Industrielle ZI de Surcens 60350 ATTICHY (après la caserne de pompiers)
ADIL Agence Départementale d'Information Logement www.adil60.org	21/04 - 19/05 - 16/06. 29/04 - 27/05 - 24/06.	Mercredi (Espace info Logement) : 14h00-17h00 Jeudi (Espace info Energie) : 9h00-12h00	
OPAH Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat www.opah.fr	17/05 - 07/06 - 21/06 05/07 - 19/07 - 2/08	Lundi : 13H30-16H30	
CMA Chambre des Métiers et de l'Artisanat www.cma-hautsdefrance.fr	TOUS LES JEUDIS	08H30-12H00 13H30-16H30	

Toutes les informations sur : <https://lanthuriumasso.fr>

LES VP

Franck SUPERBI

1^{er} VICE-PRÉSIDENT

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS

Maire de Bitry

Bernard FAVROLE

5^e VICE-PRÉSIDENT

EAU ASSAINISSEMENT

Maire d'Attichy

Sylvie VALENTE LE HIR

PRÉSIDENTE

Maire de Tracy-le-Mont

Jean-Claude CORMONT

2^e VICE-PRÉSIDENT

VOIRIE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE

Maire de Couloisy

Sylvain GOUPIL

6^e VICE-PRÉSIDENT

FINANCES

Maire de Trosly-Breuil

Christian DEBLOIS

3^e VICE-PRÉSIDENT

URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Maire de Chelles

Éric BEGUIN

7^e VICE-PRÉSIDENT

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Maire de Saint-Étienne-Roilaye

Anne-Marie DEFRANCE

4^e VICE-PRÉSIDENTE

VIE LOCALE, PETITE ENFANCE, SERVICE À LA POPULATION

Maire de Nampcel

Florence DEMOUY

8^e VICE-PRÉSIDENT

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, COMMUNICATION, CULTURE

Maire de Pierrefonds



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Retrouvez les **RAPPORTS D'ACTIVITÉS** de la CCLO sur le lien :

<https://ccloise.com/la-cclo/presentation-generale/les-rapports-dactivites/>

DE NOUVEAUX BUREAUX À LA CCLO

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO) souhaitait, pour son siège situé à Attichy, répondre aux normes PMR et à l'augmentation du nombre d'agents en lien avec ses nouvelles compétences. Pour répondre aux exigences réglementaires et fonctionnelles, des réaménagements extérieurs et intérieurs, ainsi qu'une extension, s'avéraient nécessaires.

Le réaménagement de l'extérieur a consisté à l'agrandissement du parking sur 600 m² pour 32 places de stationnement, dont 2 destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Au rez-de-chaussée, les locaux ont été adaptés aux PMR. Le projet intérieur a conduit à la transformation d'un garage (26 m² sur 2 niveaux) pour favoriser l'accessibilité du bâtiment, avec une entrée par baie vitrée plus visible côté rue.

Un espace d'accueil et d'information pour la population a été réalisé. 2 bureaux au rez de chaussée sont dédiés aux permanences du RAM, au service urbanisme et au PCAET. 2 autres à l'étage accueillent les services techniques.

18

PLUSIEURS MOIS DE TRAVAUX

Si les travaux de réaménagement extérieur, incluant la création d'un parking, se sont déroulés de décembre 2018 à mars 2019, ceux du bâtiment ont été entamés en septembre 2019 et se sont achevés début 2020.

Un aménagement de l'espace existant, avec entre autres le cloisonnement vitré du patio, a été repensé afin de créer des amueubllements de rangement et une petite salle de réunion de 24 m².



LE SIÈGE DE LA CCLO, C'EST :

- > 1 495 m² de bâtiments
- > sur une parcelle de 5 000 m²
- > 484 m² de bureaux avant les travaux d'agrandissement
- > 610 m² de bureaux au total après réaménagement



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LISIÈRES DE L'OISE

COÛT DE L'INVESTISSEMENT :

233 208,33 € (pour l'intérieur)

49 699,50 € (pour l'extérieur)

MONTANT DES SUBVENTIONS OBTENUES :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

40 000 € (pour l'intérieur)

14 900 € (pour l'extérieur)

ÉTAT

53 686,55 € (pour l'intérieur)

24 849,50 € (pour l'extérieur)

UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA POPULATION

En matière de communication, la CCLO a pour objectif d'informer le grand public sur les politiques qu'elle porte et les actions qu'elle met en place.

LES MISSIONS DU SERVICE COMMUNICATION

> Rédiger et suivre la conception du magazine intercommunal **CHELLO**. Rédigé en interne, ce biannuel est mis en page par un graphiste freelance.

> Mettre à jour et animer le site internet ainsi que les réseaux sociaux.

> Créer des supports de communication en appui aux services (affiches, flyers, brochures...)

> Développer des relations avec la presse et les partenaires médias (Oise Hebdo, Le Parisien, Courrier Picard...)

> Piloter les relations avec les partenaires extérieurs.

> Réaliser une revue de presse quotidienne.

> Organiser le forum des associations et divers événements institutionnels.

> Apporter un soutien technique et stratégique à Destination Pierrefonds, l'office de tourisme à Pierrefonds (Guide Touristique, encart presse...)

Ainsi, la communication mise en place par la CCLO se veut institutionnelle (rédaction des rapports d'activité, du magazine CHELLO, de plaquettes de présentation des services), numérique et externe (articles et communiqués de presse, organisation événementielle).

FORUM DES ASSOCIATIONS



19

Le forum des associations s'est tenu le 14 septembre 2019 au complexe sportif et culturel intercommunal à Couloisy. Il a attiré 43 associations (sport, culture, loisir, bien-être, social/humanitaire) et plus de 700 visiteurs.

Organisée par le service communication, cette journée festive fut l'occasion de présenter aux particuliers les associations du territoire et les activités qu'elles proposent. Pour le plus grand plaisir des visiteurs, les associations ont valorisé leurs offres et initiatives.

QUELQUES CHIFFRES

- 2 magazines • 1 rapport d'activité
- 1 guide touristique
- 1 113 abonnés à notre page Facebook (1254)
- 700 visiteurs au Forum des associations
- 5 plaquettes
- 25 affiches
- 3 communiqués de presse
- 2 encarts presse

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

LA DÉCHETTERIE

« Nos agents sont là pour vous informer, merci de les respecter et de suivre leurs consignes ! »

- ✔ Je trie mes déchets avant de venir.
- ✔ Je viens obligatoirement avec ma carte d'accès personnelle.
- ✔ J'applique les conseils de l'agent.
- ✔ Je peux déposer 4 m³ par jour.
- ✔ Je peux venir 50 fois par an.
- ✔ Je peux aller dans n'importe quelle déchetterie gérée par le SMDO.
- ✔ Je peux accéder à la déchetterie avec un véhicule d'un gabarit inférieur à 20m³.
- ✔ Je respecte les consignes de tri et de sécurité.
- ✔ Je laisse le site propre après mon passage. Si besoin je balaye.

Déchets acceptés et conditions de dépôts

Pour connaître la liste des déchets acceptés :

<https://www.smdoise.fr/wp-content/uploads/2020/08/pocket-info.pdf>

Les conditions de dépôts des déchets dans nos déchetteries sont celles indiquées dans le règlement intérieur, à savoir :

- L'accès en déchetteries se fait sur présentation de la carte d'accès personnelle.
- Vous n'avez pas encore de carte d'accès en déchetterie ? Vous êtes autorisés à réaliser un passage sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Pour faire votre demande de carte : <https://www.smdoise.fr/demande-de-carte>
- Avec votre carte, vous pouvez accéder à n'importe quelle déchetterie gérée par le SMDO
- Vos déchets doivent être triés avant d'être apportés en déchetterie
- Vous avez accès à 50 passages par an en déchetterie

Particuliers :

- Vous pouvez déposer jusqu'à 4m³ de déchets par jour, sans limitation de passage par semaine
- L'accès est autorisé aux véhicules d'un gabarit inférieur à 20m³

Professionnels :

- Vous pouvez déposer jusqu'à 4 m³ par semaine maximum
- Limitation au véhicule de moins de 3,5t
- Déchets acceptés et tarifs : se référer au Règlement Intérieur

Les déchets refusés doivent rester dans votre véhicule et en aucun cas finir dans la nature

Pocket info
Déchetterie

3 règles de base pour aller en déchetterie

- 1 Carte d'accès personnelle obligatoire
- 2 50 passages/an
- 3 4m³/jour

Plus d'info : www.smdoise.fr
☎ 0 800 60 20 02
service et appel gratuit

Facebook : SMDO
Instagram : smdoise



Horaires des déchetteries

HORAIRES 1

Mardi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H
Dimanche de 9H à 12H
Fermeture lundi, dimanche après-midi et jours fériés

HORAIRES 2

Lundi de 14H à 18H
Mardi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H
Fermeture lundi matin, dimanche et jours fériés

HORAIRES 3

Lundi de 14H à 18H
Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H
Fermeture lundi matin, jeudi, dimanche et jours fériés

Le compost



Pour bien réussir son compost, se renseigner :

http://smvo2.temporaire.pro/media/Telechargement/smvo-guide_jardin-2016-BAT.pdf

**COLLECTE
DES DÉCHETS**



CALENDRIER 2022 DE COLLECTE DES DÉCHETS

CHELLES / HAUTEFONTAINE / SAINT-ÉTIENNE-ROILAYE / MARTIMONT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 S		1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 D		2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 L		3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	3 M	3 S
4 M		4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M		5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 J		6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M
7 V		7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 S		8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J
9 D		9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 L		10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 M		11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 M		12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 J		13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 V		14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 S		15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 D		16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 L		17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S
18 M		18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M		19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 J		20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 V		21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 S		22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 D		23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 L		24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 M		25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 M		26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 J		27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 V		28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 S		29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 D		30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 L		31 J	31 J	31 M	31 M	31 M	31 D	31 M	31 M	31 L	31 M	31 S

> Sortir les sacs et poubelles **la veille au soir à partir de 19h.**

> Les collectes des jours fériés sont assurées, **à l'exception de celles des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre qui sont reportées.**

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCLO est disponible sur le site www.ccloise.com.

ORDURES MENAGERES
Toutes les semaines

DÉCHETS RECYCLABLES
toutes les 2 semaines

DÉCHETS VERTS
toutes les semaines selon le calendrier



Communauté de Communes
des **Lisières de l'Oise**

ET CONSIGNES DE TRI



DANS LE BAC JAUNE



Emballages carton

Papiers



Emballages métalliques



Tous les emballages plastiques sans exception

 Jouets en plastique, vaisselle en plastique, couches, mouchoirs en papier...
+ d'infos > www.ecoemballages.fr/grand-public/trier-cest-facile/le-guide-du-tri

LE VERRE



Verre sans bouchon,
capsule ou couvercle



LE TEXTILE



Textile propre et sec
et jouets



A LA DÉCHETTERIE



DEEE (Déchets d'Équipements
Électriques et Electroniques)

Déchets Verts



DDS (Déchets Diffus
Spécifiques)

HORAIRE DES DÉCHETTERIES

Valables pour l'ensemble du réseau
(toutes accessibles avec votre carte)

+ d'infos sur les déchetteries :

03.44.38.29.00 | <https://www.smdoise.fr>



- > Mardi au samedi 9h-12h | 14h-18h
- > Dimanche 9h-12h
- > Fermé le lundi et les jours fériés.

L'ANTHURIUM L'anthurium est une association à but non lucratif qui vise à créer une ressourcerie dans les Lisières de l'Oise.



Par les actions menées et par sa localisation, elle souhaite donner au territoire un nouveau souffle axé sur l'environnement, avec notamment un aspect autour de la permaculture et la durabilité, sur la solidarité et l'insertion.



QUEL EST LE RÔLE DE LA RESSOURCERIE ?

Environnemental :

Réduction des déchets ménagers et assimilés par leurs valorisations

Social :

Formation et insertion de personnes éloignées de l'emploi.
Développement de partenariats avec des organismes et associations, pour équiper les bénéficiaires.

COMMENT ?

Collecte séparative :

Tri effectué des déchets collectés permettant leurs valorisation ou non

Valorisation :

Remise en état des objets collectés, ce qui ne peuvent l'être sont dirigés vers des filières de traitements spécifiques.

Vente :

Elle constitue la finalité de l'action entreprise par la mise en valeur des objets auprès du public en pratiquant des prix modérés. Elle représente également une ressource pour la ressourcerie.

Sensibilisation :

Mise en place futur d'atelier autour de la réduction des déchets, la réutilisation et le réemploi, ainsi que d'autres thématiques liées au développement durable.

Construisons ensemble un.e nouvel.le air/ère

DU COMMERCE EN LIGNE AVEC LA CLO

Vous pouvez faire des achats chez vos commerçants de proximité en vous rendant sur :

www.c-local-oise.com

C^oLocal est une marketplace ou **site de e-commerce 100 % local** dédiée aux commerçants, artisans, auto-entrepreneurs, PME du territoire des Lisières de l'Oise.

Elle a pour vocation de proposer des produits et services (restauration, hébergement, prestations diverses, etc.) provenant exclusivement du territoire de la Communautés de Communes des Lisières de l'Oise.

À l'instar des sites comme Amazon, Le bon coin, Airbnb et Booking, pour ce qui est de l'hébergement, les commerçants, entreprises et prestataires ont la possibilité de créer gratuitement un compte sur la plateforme, mettre en ligne leurs produits et/ou services, choisir leur mode de livraison et présenter leurs activités et leurs offres.

Alimentation, vêtements, puériculture, hébergement, soins esthétiques, coiffure, déco, loisirs, restauration, jardin, travaux : tout y est !

L'AVAPAR



Quelques habitants de nos villages ont considéré qu'ils ne pouvaient pas rester insensibles à la détresse de personnes réfugiées, déracinées.

Nous nous sommes donc organisés pour prendre notre part dans l'aide à ces personnes.

Pour ce faire, nous avons créé fin 2016 l'**Association de la Vallée de l'Aisne Pour l'Accueil de personnes Réfugiées (AVAPAR)**. Cette structure officiellement reconnue est opérationnelle depuis plus de deux ans et compte une quarantaine d'adhérents et sympathisants.

La mission que nous nous sommes donnée consiste à accompagner des personnes migrantes, les soutenir, non seulement dans la vie de tous les jours (par exemple l'apprentissage de la langue), mais aussi pour toutes les démarches, l'équipement éventuel de leur logement, les transports, etc.

Nous recherchons des personnes décidées à prendre part à ce travail tout simplement humain et fraternel, soit en donnant un peu de leur temps, soit en contribuant financièrement à nos actions.

L'AVAPAR a été constituée en association d'intérêt général. Une réduction d'impôts de 66 % (les deux tiers) est donc attachée à tout don versé.

Contacts et informations, relais sur Chelles :

Philippe et Majo Thibault 06.15.22.87.14

AIDES ET SOINS À DOMICILE



Les Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base (conformément au décret n° 2004-613 du 25 juin 2004).

Les Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) peuvent être des établissements ou services qui **accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie**, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale.



Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) **sont entièrement financés par les crédits de l'Assurance Maladie**, sous forme d'une dotation globale. L'allocation et le contrôle des financements dépendent, pour leur part, des Agences Régionales de Santé (ARS).



Maintien à domicile et soins de confort



Pansement, perfusion, bas de contention ...



Soins d'hygiène, toilette, changes ..



Injections et prélèvements



Lever, coucher, aide au transfert



Aide à la prise de médicaments

cabinet infirmier



S.S.I.A.D. ASDAPA COMPIÈGNE

12 rue de la 8^{ème} Division
60200 Compiègne
Tél. 03.44.40.29.73



Mmes Emmanuelles LEMAITRE, Jessica BAILLY

5 rue du Bourg
60350 PIERREFONDS
Tél : 03.44.20.62.54
infirmieres.pierrefonds@laposte.net



PILOT-DAUTEUIL-MEBAREK-ROGER scp

Infirmier (cabinet, soins à domicile)
26 rue Saint Éloi
60350 CUISE LA MOTTE
Tél : 03.44.85.70.56



Vanh PHUNG, Clémence MICHALOWSKI

Infirmier (cabinet, soins à domicile)
2 RUE DU PORT
60350 CUISE LA MOTTE
Tél : 03.44.85.70.14



CENTRE DE LOISIRS

La municipalité de Pierrefonds et la municipalité de Chelles ont signé depuis cinq ans une convention pour accueillir les enfants de Chelles au CLSH de Pierrefonds avec les mêmes conditions que ceux de Pierrefonds.

Chelles participe au coût du CLSH de Pierrefonds au prorata du nombre d'enfants accueillis (plus d'une trentaine d'enfants sont accueillis annuellement).

Les inscriptions se font directement auprès du CLSH de Pierrefonds.

S'inscrire auprès de la mairie de Pierrefonds

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Les assistantes maternelles sur notre village

♦ Deux assistantes maternelles agréées résident dans la commune de Chelles :

- ♦ Mme Laura DUPIN, 1 rue de Pierrefonds
- ♦ Mme Laetitia NAGY, 2 rue de Bérogne (*mercredi et vacances scolaires*)

♦ RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (CCLO)
03.44.85.06.18

ou Service Petite Enfance de la CCLO en appelant

TRANSPORT

NOUVEAU



Voyagez sur le réseau Oise (services scolaires) dès 1 euro (ticket unitaire à seulement 1 euro)

Les services scolaires de transports en commun (hors circuit des regroupements pédagogiques), gérés par le Conseil Régional des Hauts de France sont également ouverts aux usagers.

L'ensemble de gamme tarifaire pour tous les usagers est disponible sur le site

<https://www.oise-mobilite.fr>

ainsi qu'un calculateur d'itinéraire.

Les usagers qui souhaitent des informations sur les horaires des transports en commun, à passer par

L'AGENCE OISE MOBILITE
au 0 970 150 150

ou contact@oise-mobilite.fr



BOUCHERIE DU LAC

LECLERC Yvan

10 rue Jules Michelet
60350 Pierrefonds

☎ 03.44.42.80.20

Livraison sur Chelles

RÉSIDENCE HOTELIÈRE

Le Relais Brunehaut

3 rue de l'église
60350 Chelles

☎ 03.44.42.85.05

MOTOCULTEUR

FRENEL

MOTOCULTEUR

☎ 03.23.53.42.55

CRÉATION

RÉNOVATION

Jean OKETEN

3 rue du Moulin
60350 Chelles

☎ 03.44.42.37.44

■ 06.21.12.34.02

jeanoeten@yahoo.fr

SALON DE COIFFURE

M. FRENEL

3 rue de l'église
60350 Chelles

☎ 03.44.42.85.05

RESTAURANT

PIZZERIA



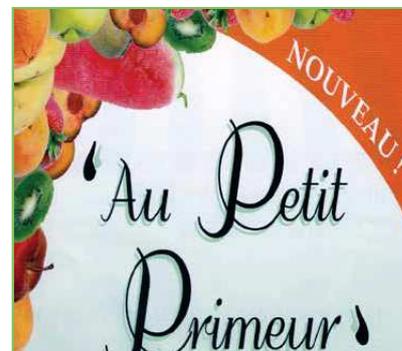
CASTELLO

8 Rue Jules Michelet,
60350 Pierrefonds

☎ 03.44.36.69.05

07.88.83.42.18

LES SERVICES DE PROXIMITÉ



Fruits et légumes
Épicerie
Produits frais

L'alimentation à votre service:

■ 06.80.82.11.91

aupetitprimeur60@laposte.net

Tournée sur la commune de Chelles
le jeudi vers 18 H

CHAMBRES D'HÔTES



3 épis

ET GÎTE RURAL

M et Mme Roland GRAS

9 rue de du Priez
60350 Chelles

☎ 03.44.42.85.30

cocciMarket



cocciMarket

M et Mme PANDOU

10 rue Jules Michelet
60350 Pierrefonds

☎ 03.44.42.97.85

Livraison sur demande à domicile Au Petit Primeur

L'ART DU FER

A. D. F. 60

Eric Waterlot

7 rue de Bérogne
60350 Chelles

☎ 03.44.42.85.87

■ 06.03.45.78.84

waterlot.eric@neuf.fr

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

De nouvelles rencontres « pétanque »



Nous vous proposons de partager des moments amicaux

A partir de 14h30 sur la place du village

Samedi 11 juin

Dimanche 3 juillet

Venez nombreux afin de partager de joyeux moments !

(Pas d'inscription préalable)



Samedi 25 juin

(sous réserve)

**Inauguration des travaux de l'église et de la tour,
suivie de la fête de la musique
autour d'un barbecue.**

(vous apportez vos boissons et grillades)

Programme détaillé prochainement



La Légende de Saint Julien l'hospitalier

Dimanche 3 juillet à 18h00

Église de Chelles

Tarif : 10 à 22 €

Gratuit pour les moins de 12 ans

Prix spécial pour les habitants de Chelles,

s'inscrire : Chelles.60@wanadoo.fr

Renseignements

03 44 40 28 99

Avec :

Ensemble Hélios

Isabelle Lequien, *alto*

Philippe Murgier, *récitant*



Samedi 16 juillet

Fête du village

**Jeux et animations sur la place,
à partir de 15h00.
Puis un dîner convivial sur la place
et feux d'artifice.**

Suivez les informations sur le site web : <https://villagedechelles.fr/>